
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 27 juin 2016 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Michel Dumais, directeur de cabinet en arrondissement

Était aussi, présent :

M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : environ trente-cinq (35)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA16 10 248

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2016, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2016, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA16 10 249

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 juin 2016, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02

CA16 10 250

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} juin 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1167161009

CA16 10 251

**Adjuger à Beaupré Michaud et Associés, architectes, au montant maximal de 540 439,99 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et à Cimaise inc., au montant maximal de 544 544,60 \$, taxes incluses pour le contrat 2, pour des services professionnels multidisciplinaires en architecture de bâtiment d'une durée maximale de 24 mois, et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes.
Appel d'offres 987 / Contrat 1 - 7 soumissions / Contrat 2 - 7 soumissions**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Beaupré, Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, au montant maximal de 540 439,99 \$, taxes incluses, le contrat 987 no 1 pour les services professionnels multidisciplinaires en architecture de bâtiment requis pour le programme de réfection, rénovation, restauration, construction, estimés ou autres, sur les différentes installations existantes et futures de l'arrondissement, pour une durée maximale de 24 mois ;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Beaupré, Michaud et Associés, Architectes ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1164383007

CA16 10 252

Adjuger à Beupré Michaud et Associés, architectes, au montant maximal de 540 439,99 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et à Cimaise inc., au montant maximal de 544 544,60 \$, taxes incluses pour le contrat 2, pour des services professionnels multidisciplinaires en architecture de bâtiment d'une durée maximale de 24 mois, et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes.

Appel d'offres 987 / Contrat 1 - 7 soumissions / Contrat 2 - 7 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Cimaise inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, au montant maximal de 544 544,60 \$, taxes incluses, le contrat 987 no 2 pour les services professionnels multidisciplinaires en architecture de bâtiment requis pour le programme de réfection, rénovation, restauration, construction, estimés ou autres, sur les différentes installations existantes et futures de l'arrondissement, pour une durée maximale de 24 mois ;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Cimaise inc. ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1164383007

CA16 10 253

Adjuger à WSP Canada inc., au montant maximal de 261 539,38 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et à SNC-Lavalin inc., au montant maximal de 284 965,54 \$, taxes incluses, pour le contrat 2, de services professionnels en conception pour le programme de réfection, rénovation, restauration, construction, estimés ou autres, sur les différentes installations existantes et futures de l'arrondissement et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes.

Appel d'offres 986 / Contrat 1 - 4 soumissions / Contrat 2 - 3 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à WSP Canada Inc., firme ayant obtenu le plus pointage en fonction des critères de sélection préétablis, au montant maximal de 261 539,38 \$, taxes incluses, le contrat 986 no 1 pour les services professionnels requis en conception pour le programme de réfection, rénovation, restauration, construction, estimés ou autres, sur les différentes installations existantes et futures de l'arrondissement, pour une durée maximale de 24 mois ;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et WSP Canada Inc.;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1166329006

CA16 10 254

Adjuger à WSP Canada inc., au montant maximal de 261 539,38 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et à SNC-Lavalin inc., au montant maximal de 284 965,54 \$, taxes incluses, pour le contrat 2, de services professionnels en conception pour le programme de réfection, rénovation, restauration, construction, estimés ou autres, sur les différentes installations existantes et futures de l'arrondissement et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes.

Appel d'offres 986 / Contrat 1 - 4 soumissions / Contrat 2 - 3 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à SNC-Lavalin Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, au montant maximal de 284 965,54 \$, taxes incluses, le contrat 986 no 2 pour les services professionnels requis en conception pour le programme de réfection, rénovation, restauration, construction, estimés ou autres, sur les différentes installations existantes et futures de l'arrondissement, pour une durée maximale de 24 mois ;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et SNC-Lavalin Inc. ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1166329006

CA16 10 255

Adjuger à WSP Canada inc., au montant maximal de 246 276,45 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et à AECOM Consultants inc., au montant maximal de 251 507,81 \$, taxes incluses, pour le contrat 2, pour les services professionnels en urbanisme, design urbain et architecture de paysage requis pour divers projets à l'arrondissement et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes.

Appel d'offres 990 / Contrat 1 - 10 soumissions / Contrat 2 - 9 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à WSP Canada Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, au montant maximal de 246 276,45 \$, taxes incluses, le contrat 990 no 1 pour les services professionnels requis en urbanisme, design urbain et architecture de paysage pour divers projets à l'arrondissement, pour une durée maximale de 24 mois ;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et WSP Canada Inc. ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1160576020

CA16 10 256

Adjuger à WSP Canada inc., au montant maximal de 246 276,45 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et à AECOM Consultants inc., au montant maximal de 251 507,81 \$, taxes incluses, pour le contrat 2, pour les services professionnels en urbanisme, design urbain et architecture de paysage requis pour divers projets à l'arrondissement et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes.

Appel d'offres 990 / Contrat 1 - 10 soumissions / Contrat 2 - 9 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à AECOM Consultants Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, au montant maximal de 251 507,81 \$, taxes incluses, le contrat 990 no 2 pour les services professionnels requis en urbanisme, design urbain et architecture de paysage pour divers projets à l'arrondissement, pour une durée maximale de 24 mois ;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et AECOM Consultants Inc. ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1160576020

CA16 10 257

Autoriser le renouvellement du contrat de service de transport de gaz naturel avec Gaz Métro au montant approximatif de 248 000 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé le renouvellement du contrat de service de transport de gaz naturel avec Gaz Métropolitain au montant approximatif de 248 000 \$ taxes incluses, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1160630029

CA16 10 258

Octroyer à Pépinière & Collaborateurs, au montant maximal de 140 000 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation d'un aménagement temporaire du projet « Piétonisation de la rue Dijon » dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles » et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit octroyé à Pépinière & Collaborateurs, au montant maximum de 140 000 \$, taxes incluses, un contrat de services pour la réalisation d'un aménagement temporaire du projet « Piétonisation de la rue Dijon » dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles » ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cet organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1160217010

CA16 10 259

Adjuger à Les Architectes Labonté Marcil, au montant de 68 755,05 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels multidisciplinaires en architecture de bâtiment pour le réaménagement du bâtiment situé au 11211, avenue Hébert, autoriser une dépense totale de 78 755,05 \$, taxes incluses, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cette firme.

Appel d'offres 989 / 6 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Architectes Labonté Marcil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, au montant de 68 755 \$, taxes incluses, le contrat 989 de services professionnels multidisciplinaires en architecture de bâtiment pour le réaménagement du bâtiment situé au 11211, avenue Hébert ;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les Architectes Labonté Marcil ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 78 755,05 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1164383008

CA16 10 260

Adjuger à Les entreprises de réfrigération L.S., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 57 200,06 \$, taxes incluses, le contrat pour le remplacement de la tubulure d'acier sur un système de réfrigération R717 à l'aréna Garon.

Appel d'offres 16-15386 / 1 soumission

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Entreprises de réfrigération L.S., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 57 200,06 \$, taxes incluses, le contrat 16-15386 pour le remplacement de la tubulure d'acier sur un système de réfrigération R717 à l'aréna Garon ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1161280002

CA16 10 261

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité « Gala Élite 2016 » qui aura lieu le 10 novembre 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité « Gala Élite 2016 » qui aura lieu le 10 novembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1161959006

CA16 10 262

Accorder une contribution financière symbolique de 200 \$ à l'organisme Parole d'excluEs comme témoignage de reconnaissance du travail effectué par M. Patrice Rodriguez, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière symbolique de 200 \$ à l'organisme Parole d'excluEs comme témoignage de reconnaissance posthume du travail effectué par M. Patrice Rodriguez, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1160630028

CA16 10 263

Rejeter l'appel d'offres public 988 en raison d'une erreur de rédaction dans le devis.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit rejeté l'appel d'offres public 988 en raison d'une erreur de rédaction dans le devis.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1165050006

CA16 10 264

Modifier la résolution CA16 10 209 afin de mentionner, dans le premier paragraphe de la résolution, le nom des bourses à être octroyées, soit « Bourse de la Mairesse Christine Black et des conseillers de Montréal-Nord du Fonds 1804 ».

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA16 10 209 :

En remplaçant le paragraphe :

QUE soit accordée une contribution financière totale de 750 \$ au Fonds 1804 répartie comme suit, dans le cadre du Gala de la persévérance scolaire qui aura lieu le 4 juin 2016, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 :

Par le paragraphe suivant :

QUE soit accordée une contribution financière totale de 750 \$ au Fonds 1804 dans le cadre du Gala de la persévérance scolaire qui aura lieu le 4 juin 2016 sous forme de trois bourses de 250 \$ chacune nommées « Bourse de la Mairesse Christine Black et des conseillers de Montréal-Nord du Fonds 1804 », et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016, soit:

Adopté à l'unanimité.

20.11 1160630019

CA16 10 265

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1160630027

CA16 10 266

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160630026

CA16 10 267

Retourner au surplus de l'arrondissement les sommes non utilisées par la Société du centenaire de Montréal-Nord, soit environ 18 133 \$, et prendre acte de la recommandation de la Société quant à la disposition de ces sommes.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient retournées au surplus de l'arrondissement les sommes non utilisées par la Société Montréal-Nord 2015, soit environ 18 133 \$;

ET QU'il soit pris acte de la recommandation de la Société d'utiliser ces sommes afin de soutenir financièrement l'organisme La Route de Champlain dans la poursuite de ses activités.

Adopté à l'unanimité.

30.03 NTA1124988021

CA16 10 268

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de juin 2016 au mois de juin 2019, de la Route de Champlain à titre de partenaire de mission complémentaire.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de juin 2016 au mois de juin 2019, de La Route de Champlain à titre de partenaire de mission complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1166145013

CA16 10 269

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge arrière de 2,38 m au lieu de 4,5 m et une cour arrière d'un minimum de 7% au lieu de 25% pour le 12120, boulevard Sainte-Colette. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge arrière de 2,38 m au lieu de 4,5 m et une superficie de cour arrière d'un minimum de 7% au lieu de 25% ;

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient applicables sur le lot 1 096 771 du cadastre du Québec, soit le 12120, boulevard Sainte-Colette.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1167161007

CA16 10 270

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant principale de 3,88 m au lieu de 4,5 m pour le 6404, rue Dagenais. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 3,88 m au lieu de 4,5 m ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit applicable sur le lot 1 667 732 du cadastre du Québec, soit le 6404 et 6408, rue Dagenais.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1167161006

CA16 10 271

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'implantation de conteneurs à ordures dans une marge latérale, que les conteneurs à ordures ne soient pas entourés d'une clôture opaque et une marge avant secondaire de 1,51 m au lieu 2,25 m pour le 12631, avenue Chartrand. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- l'implantation de conteneurs à ordures dans une marge latérale ;
- des conteneurs à ordures qui ne soient pas entourés d'une clôture opaque ;
- une marge avant secondaire de 1,51 m au lieu 2,25 m.

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient applicables sur le lot 1 669 173 du cadastre du Québec, soit le 12631, avenue Chartrand.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1167161005

CA16 10 272

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'installation de deux enseignes en façade avant au lieu d'une pour le 11281, boulevard Albert-Hudon. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'installation de deux enseignes en façade avant au lieu d'une ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit applicable sur le lot 2 473 048 du cadastre du Québec, soit le 11281, avenue Albert-Hudon.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1167161004

CA16 10 273

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant de 3,13 m au lieu de 4,5 m pour le 10214, avenue de Bruxelles. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 3,13 m au lieu de 4,5 m ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale requis pour le projet ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit applicable sur le lot 1 173 782 du cadastre du Québec, soit le 10214, avenue de Bruxelles.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1167161003

CA16 10 274

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par l'Église évangélique Baptiste Sion d'un lieu de culte au 10768, avenue Alfred. Cette demande fait l'objet d'une consultation le tout en conformité avec l'article 19 du « Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit permis, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, un lieu de culte (Église évangélique Baptiste Sion), le tout en conformité avec les plans préparés par Pierre Farley, architecte, datés du 1^{er} février 2016 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 300 109 du cadastre du Québec, soit le 10768, avenue Alfred.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1167161008

CA16 10 275

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la modification des façades latérale et arrière en raison du réaménagement intérieur d'une garderie pour le 4690, boulevard Gouin le tout en vertu du « Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale ».

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification des façades latérale et arrière en raison du réaménagement intérieur pour une garderie, le tout en conformité avec les plans faits par Basile Y. Nakouzi, architecte, datés du 14 février 2016 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que les portes métalliques soient teintes d'une couleur s'harmonisant avec la couleur du revêtement de maçonnerie du bâtiment et qu'elles soient camouflées au mieux possible par de la plantation composée d'arbres et/ou d'arbustes ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 817 du cadastre du Québec, soit le 4690, boulevard Guoin Est.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1167161001

CA16 10 276

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement d'une maison unifamiliale existante dans la cour latérale et par l'ajout d'un étage pour le 10214, avenue de Bruxelles, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement d'une maison unifamiliale dans la cour latérale par l'ajout d'un étage, le tout en conformité avec les plans préparés par Atec Design, conception architecturale, datés d'avril 2016 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que les colonnes soient retirées de la façade et que la partie inférieure des fenêtres du rez-de-chaussée en façade soit alignée ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation de la demande de dérogation mineure ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 782 du cadastre du Québec, soit le 10214, avenue de Bruxelles.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1167161002

CA16 10 277

Accorder, dans le cadre des événements publics 2016, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12, et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics 2016, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12, du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Dans le cadre du basketball de rue organisé par la Maison des jeunes l'Ouverture au parc Carignan qui aura lieu du 2 au 8 août 2016 de 15 h à 22 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics.

Dans le cadre des Olympiades des aînés organisé par le Centre des jeunes l'Escale au parc Guoin qui aura lieu le 16 août 2016 de 15 h à 21 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics ;

- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de la Fête de fin de saison et de l'épluchette de blé d'inde du Baseball mineur Montréal-Nord ayant lieu au parc Charleroi qui aura lieu le 10 septembre 2016 de 8 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics;
- La vente par la tenue d'un kiosque de vente d'aliments;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1166450002

CA16 10 278

Autoriser le versement du lot 1 095 725 dans le domaine public de la Ville à des fins d'espace public (Intersection Jules-Auclair et des Muguets).

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé le versement du lot 1 095 725 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville à des fins d'espace public.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1160217007

CA16 10 279

Modifier la résolution CA15 10 452 afin d'autoriser le remplacement de l'ensemble du revêtement du bâtiment situé au 5025, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du « Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accepté, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, le remplacement de l'ensemble du revêtement du bâtiment situé au 5025, boulevard Gouin Est, le tout en conformité avec les plans préparés par CGA Architectes inc. datés du 27 avril 2016 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 301 609 du cadastre du Québec, soit le 5025, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1152577076

CA16 10 280

Nommer Mme Véronik Aubry à titre de chef de division - Relations avec les citoyens et communications sous la direction d'arrondissement, en période d'essai de 12 mois à compter du 9 août 2016, en vue d'un statut de personnel régulier.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Véronik Aubry, matricule 717930000, à titre de chef de division - Relations avec les citoyens et communications à la Direction d'arrondissement (Emploi : 218210 - Poste : 65642), en période d'essai de 12 mois à compter du 9 août 2016, en vue d'un statut de personnel régulier ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1161963003

CA16 10 281

Nommer Mme Élise Lapointe à titre d'architecte à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines normales de travail, à une charge continue, à compter du 4 juillet 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Élise Lapointe, matricule 100133508, à titre d'architecte à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 483230 - Poste: 65640), groupe de traitement 2, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines normales de travail, à une charge continue, à compter du 4 juillet 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1165050005

CA16 10 282

Nommer M. Jocelyn Boisvert à titre de contremaître-électricité à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, en période d'essai de 12 mois à compter du 4 juillet 2016, en vue d'un statut de personnel régulier.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit nommé M. Jocelyn Boisvert, matricule 100073981, à titre de contremaître-électricité à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics (Emploi : 212230 - Poste : 44991), groupe de traitement FM05, en période d'essai de 12 mois à compter du 4 juillet 2016, en vue d'un statut de personnel régulier ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1163602011

CA16 10 283

Nommer M. Sid Ali Guernane à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de six (6) mois à compter du 4 juillet 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit nommé M. Sid Ali Guernane, matricule 100024410, à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 789310 – Poste : 17414), groupe de traitement 11, en période d'essai de six (6) mois à compter du 4 juillet 2016, en vue d'obtenir un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel,

Adopté à l'unanimité.

50.04 1165050004

CA16 10 284

Nommer M. Benoit Rivet à titre d'inspecteur du cadre bâti à la Division Urbanisme, permis et inspections, de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de huit (8) semaines à compter du 27 mai 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommé M. Benoit Rivet, matricule 100131360, à titre d'inspecteur du cadre bâti à la Division urbanisme, permis et inspections, de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 721750 - Poste : 65549), groupe de traitement 11, en période d'essai de huit (8) semaines à compter du 27 mai 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1161959005

CA16 10 285

Approuver la promotion de Mme Sylvie Meunier à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, en période d'essai de quatre mois à compter du 4 juillet 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée la promotion de Mme Sylvie Meunier, matricule 100012854, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics (Emploi : 791930 - Poste : 52459), groupe de traitement 6, en période d'essai de quatre (4) mois à compter du 4 juillet 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.06 1163602012

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 40, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

Mme Julie Sigouin

Stèle installée à l'intersection Léger et Lacordaire
Ordures déposées en bordure de rue en dehors des heures permises

M. Solo Fugère

Mise sur pied d'un plan d'intervention pour les jeunes – Félicitations adressées au conseil
Hommage à Fredy Villanueva – Projets de l'arrondissement
Photos de M. Deguire dans la salle du conseil
Remise par M. Fugère de documents à la secrétaire d'arrondissement après la séance.

M. Arthur Dupuis

Mauvais état de la ruelle située à l'intersection des rues de Castille et Amiens – Rappel
Projets de l'arrondissement quant à la réfection de la ruelle

M. Louis Langevin

Collecte simultanée des ordures et des matières recyclables – Risque d'erreur
Bris des contenants à ordures et de matières recyclables – Responsabilité des coûts

M. Riccardo Lamour

Signature du livre d'or de l'arrondissement - Conditions à la signature
Inclusion sociale et historique
Dépôt d'un jugement de la Cour du Québec

M. Serge Cholette

Jeu installé au parc Monty – Intensité du jet d'eau
Collecte des ordures - Détritus laissés sur le trottoir

M. Marc Couturier

Terrain de basketball près de l'école Louis-Fréchette – Nuisance causée par le bruit
Absence de poubelle et malpropreté du terrain

M. Angelo Bellusci

Lieu de culte situé au 10105, avenue Hébert – Raison de l'inspection

M. Farinacchio

Acquisition par la Ville de l'immeuble situé au 11308, avenue Pelletier
Fin des travaux à l'intersection Henri-Bourassa / Pie IX – Autorisation de virage à gauche sur Pelletier

M. Dorélus

Mise en place de marchés publics dans l'arrondissement.

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 août 2016.